



Recherche tortues ninja désespérément ...



En vrai,
c'est ça une
tortue ninja...

Préambule

Suite aux diverses attaques terroristes de l'année 2015, un début de réflexion a été engagé sur la branche Surveillance. Non sur le « facteur nombre » de la doctrine d'emplois (des dispositifs de 10 personnes ont beaucoup moins la « chance » d'être pris pour cible, qu'un dispositif de 4 agents). Mais plutôt sur l'armement.

Aussi, pour certaines personnes haut placées, afin de donner des gages de dotation de moyens visibles sur le terrain, il est apparu nécessaire d'être doté d'une arme plus « lourde ». C'est-à-dire d'une puissance de feu plus importante, en raison du risque réel de se trouver confronté un jour à un terroriste en fuite (comme l'histoire récente nous l'a prouvée) lors d'un contrôle. Enfin, sur le terrain, un certain nombre d'agents semblaient demandeurs.

Plus près de nous, le groupe de travail (GT) de ce jour fait suite à un double engagement. Celui pris d'abord par la DG lors d'un Comité Technique de Réseau (CTR) en décembre 2016, et surtout celui suite à une réunion qui s'est tenue le 8 novembre dernier à l'Ecole Nationale des Douanes de La Rochelle (END-LR). Réunion où s'étaient retrouvés les moniteurs de tir et TPCI de l'école, des unités où a été expérimenté le HK, et des représentants de la DG¹.

Hors il apparaît que malgré le titre de ce GT, le retour d'expérience de cette arme par les agents de terrain ne soit pas réellement pris en compte. D'ailleurs n'y consacrer qu'une demi-journée est symptomatique de l'importance que la haute administration y accorde. Ce GT aurait mérité une journée, au moins pour que chacun puisse défendre son point de vue, et pour qu'il soit réellement constructif...

Mais ouf, comme la DG l'a indiqué, elle souhaite revenir sur certains points de détails...

Les documents de travail :

- Fiche n°1 : Le contexte de la mise en place du pistolet mitrailleur (PM)
- Fiche n°2 : Le dispositif de contrôle à 4 agents et leur positionnement
- Fiche n°3 : L'emport du PM
- Fiche n°4 : Le transport et le stockage du PM
- Fiche n°5 : La formation du HK
- Annexes : sur les schémas type du PLI (Protection Liaison Intervention) avec un agent porteur du PM

¹ Dixit Flash Infos et la fiche n°1 des documents de travail.

Introduction

1°) présents



a) Haute administration : ce Groupe de Travail (GT) était
- présidé par Mme Fabienne DEBAUX, sous-directrice A,
- dirigé au petit trot par Jean-François Rubler, chef du bureau A3.
Étaient également présents les bureaux B2 et A1, et, comme assise formation, des moniteurs de TPCI et de tir de l'ENDLR



b) siégeaient les 5 **organisations syndicales** (OS) représentatives (CGT, CFTD, SOLIDAIRES, UNSA, SNCD-FO).



2°) Préalables

a) Présidente : Mme Debaut a présenté le GT et les attentes au sortir de celui-ci, notamment produire une doctrine d'emploi adaptée de l'arme longue. Il semble que le déploiement et le choix des unités n'étaient pas prévus dans ce GT ! Il va falloir donc d'abord faire avec les brigades déjà dotées... Avant d'envisager la suite avec les brigades listées dans les documents préparatoires.

b) Positions de SOLIDAIRES

- Le choix par l'administration du positionnement du porteur du HK en amont de l'aire de contrôle suscite des inquiétudes quant à l'exposition accrue au risque de ce collègue.
- Nous ne souscrivons pas à la volonté de la haute administration de systématiser le port du PM à toutes les vacations et proposons un cadre d'utilisation laissé à l'appréciation du service.
- Nous avons alerté la DG sur la dangerosité des conditions de transport de l'arme à corps lors des déplacements en véhicule léger (VL) de service.
- Nous avons interpellé la DG sur les effets à terme des contraintes physiologiques provoquées par le port de l'équipement;
- Nous demandons à l'administration de clarifier sa position sur les conséquences de l'éventuelle non habilitation au HK vis-à-vis de l'aptitude à la surveillance.

c) la CGT (dans une déclaration) pointe un problème entre :
- la doctrine de déploiement provisoire
- et les conclusions de la réunion qui a eu lieu à l'ENDLR le 08/11/2016

d) la CFTD (dans une déclaration) questionne la haute administration sur plusieurs points :

- le transport de l'arme,
- le positionnement de l'agent équipé du HK,
- la non inclusion des moniteurs TPCI dans la décision d'habilitation,
- l'évolution de l'utilisation des armes
- et l'absence de l'agent porteurs de herse dans les schémas fournis.

d) La réponse de la haute administration est simple, dans la bouche de la Sous Dir A : « rien n'est définitif » ! J.F. Rubler précise que les décisions de novembre 2016 ont dû évoluer pour suivre les contraintes, mais le déploiement est toujours prévu pour 2017 pour les unités désignées.

Le GT en tant que tel

Suit, en toute logique, un passage dans l'ordre des différentes fiches fournies.



1°) Les brigades concernées

Quelques coquilles furent relevées quant aux brigades désignées : Bellegarde qui est un service ferroviaire et Thonon qui a une mission de service public. Ces 2 unités seront retirées de la liste des brigades ciblées pour le HK.



2°) Le dispositif de contrôle à 4 agents

Cette partie, à elle seule, a duré 1h30. Il est évident que le schéma à 4 agents est réaffirmé. Mais ce dernier reste le nombre minimum pour une escouade, sauf cas particulier du contrôle en poste frontière.

Le nombre d'agents et le positionnement ont donné lieu à quelques échanges, notamment sur le côté « rigide » des schémas. Rigidité qui pourrait impliquer la responsabilité du chef du dispositif – le chef d'équipe – en cas de déploiement du contrôle non copié-collé par rapport aux schémas. Il a été demandé aux référents de l'ENDLR d'assouplir ceux-ci, afin de prévenir toute mauvaise interprétation judiciaire à venir.

Le positionnement du porteur : SOLIDAIRES a questionné la DG sur la prise en compte de l'exposition au danger du porteur du HK en avant du dispositif, désigné comme cible et pouvant être fauché par des agresseurs potentiels. La DG a noté le risque non négligeable... mais ce dernier fut balayé par les moniteurs TPCI de l'ENBD, ainsi que par l'UNSA et la CFTD.

Le porteur, une cible ?

*Pour tout conducteur de véhicule, c'est l'homme à abattre pour s'en sortir !
En cas de redémarrage comme c'est souvent le cas quand un barrage est forcé, il ne faut que 2 secondes (depuis l'aire de contrôle) pour que le porteur du HK soit atteint alors que le temps de réaction de ce dernier est d'environ 1 seconde.
Il ne lui reste donc qu'1 seconde pour s'écarter...*

3°) L'emport du pistolet mitrailleur

L'avis de la haute administration :

L'emport du HK sera obligatoire pour toute escouade ayant au moins une mission de contrôle routier.

Il ne s'agit pas d'une option ni d'une possibilité, mais bien d'une obligation, mentionnée à l'ordre de service, désignant les 2 agents devant porter le HK sur la vacation.

Seul le chef d'unité pourra décider, en de rares cas exceptionnels, de laisser le HK à l'unité (par exemple en cas de nombre d'agents insuffisant).

Notre position :

L'ensemble des OS, sauf nous (voir ci-contre), reconnaît que le HK à un rôle *dissuasif* lors des contrôles routiers.

Pour notre part nous ne sommes pas favorables à une utilisation systématique du HK sur l'ensemble des vacations sans distinction d'engagement des conditions des contrôles.

Certes la cotation du HK paraît évidente sur les services dits « sensibles » comme les services de nuit, les services en collaboration avec la DOD, les déclenchements de plans d'alerte via les CLI-CODT. Néanmoins la systématisation à tous les contrôles routiers n'est pas tenable pour les unités.

Dissuasion ?

Il ne nous semble pas qu'il y ait eu des remontées de besoins de la part des agents de terrain pour « renforcer » le contrôle douanier en général par une puissance de feu plus importante.

Or, ici, nous passons d'un équipement classique et modéré à un ensemble très lourd. Et ceci dans tous les sens du terme et qui va donc avoir des répercussions très importantes, sur les agents et le fonctionnement des services. Nous pensons que ces répercussions n'ont pas été mesurées à leur juste valeur...

C'est ainsi que nous nous retrouvons avec une DG qui indique et qui souhaite que l'emport soit, par principe, obligatoire et des OS qui demandent variablement plus de souplesse, en demandant que le CSDS puisse prescrire ou non l'emport du HK faisant porter sur lui la responsabilité.

La DG, en proposant donc un cadre très général, se couvre si elle acceptait un cadre plus restrictif mais sous la responsabilité des CSDS...

4°) Le transport et le stockage du pistolet mitrailleur

a) Le stockage

Le stockage dans les unités ne pose pas de soucis, puisque ces dernières seront équipées, par la DG, du matériel nécessaire, après un état des lieux et la mise en place d'un marché public.

Mais il n'en est pas de même pour le transport dans le véhicule de service...

b) Le transport

Doctrine : la DG propose pour :

- Les petits déplacements : un transport à corps.
- Les déplacements plus importants : un transport dans un coffre, une mallette souple ou rigide.

Ce dernier point ne revêt pas un problème particulier, contrairement au 1^{er} c'est-à-dire concernant les petits déplacements...

Intervention :

SOLIDAIRES, via un membre de sa délégation appartenant à une brigade test (Pontarlier), a fait remonter que les agents de la direction ne sont pas d'accord pour avoir quelqu'un dans le dos armé d'un HK.

Surtout que l'on imagine assez facilement la difficulté pour entrer et sortir du véhicule avec le pare-balles lourd !

Refus :

la CGT a répondu que sur Bayonne il n'y a aucun problème avec ça.

La CFDT a expliqué qu'il y a des sécurités et qu'il n'y a donc pas de souci.

Souhait alternatif : nous avons demandé, en raison des divergences existantes (entre par exemple les agents de Bayonne et les agents de la DR de Franche Comté), s'il était possible d'envisager le transport de l'arme à corps mais non chargée.

Et pour appuyer cette demande nous avons sollicité le temps nécessaire pour charger une cartouche chargeur en place.

Réponse : le moniteur de l'ENBD a répondu qu'il ne faut qu'une seconde mais qu'ils n'ont fait l'essai qu'une fois... et que l'agent, sans situation de stress, n'a pas réussi à charger le HK. Ils ont donc exclu de fait cette pratique.

Le moniteur précise aussi que cela occasionnerait trop de manipulation de l'arme (chargement / déchargement).

c) En résumé

Il semble donc que 2 des brigades test représentées dans ce GT (Pontarlier et Bayonne) n'ont vraiment pas le même perçu et les mêmes revendications vis-à-vis du transport de l'arme !

Car s'il semble logique à certains d'avoir une arme chargée à bord, transportée à corps d'homme, il nous semblait plus cohérent de prévoir le cas de la valise de transport pour l'arme. À la condition de ne pas la transporter chargée à bord de la valise, mais d'effectuer un déchargement avant rangement, et un réarmement arrivé sur place.

Cette solution, si elle n'a pas trouvé l'adhésion de toutes les OS, a eu l'aval de la partie formation (rappelant au passage que les gilets pare-balles pouvaient servir de sac balistique) et de la haute administration.

Flash infos :

plus vite que la musique ?

Le résumé fourni par la DG, même s'il schématise et harmonise un peu trop les longs débats sur certains détails, reste une conclusion de chaque échange.

Toutefois il convient de rappeler que nous n'en sommes qu'à une étape du parcours.

C'est pourquoi nous ne pouvons résister à fournir quelques petites précisions...

d) Le poids

Malgré la question de SOLIDAIRES, il n'y eu pas de réponse sur le poids excessif et l'impossibilité pour certains agents de s'équiper de gilet pare-balles renforcé.

Mais les moniteurs TPCI de La Rochelle, avec l'aval de la CFDT et de l'UNSA, verraient bien les porteurs de HK équipés en sus de la lacrymogène modèle extincteur, pour se défendre de près ! Après explication en long, en large, à coup de pied², de l'utilité d'ajouter 1 kg à l'attirail – certainement trop léger – du porteur de HK...

SOLIDAIRES a particulièrement alerté la haute administration sur les contraintes liées au poids de l'équipement (surtout en cas d'utilisation permanente) et considère que les répercussions sur les organismes n'ont pas été mesurées à leur juste valeur !

20 kg, une paille ?!

Gilet (13kg) + HK (1kg) + bombe (1kg) + bâton (1kg) + décontaminant + menottes + munitions = 20 kg !

Nous risquons, en raison de problèmes physiques inhérents au port du HK et de ses accessoires, d'avoir donc des agents qui ne pourront pas porter l'arme (ex : agent avec mal de dos, collègue féminine avec un paquetage représentant près d'1/3 de son poids, etc...). Arrêter ces contraintes physiques (et administratives) incroyables, et si on en parlait ?



5°) Formation / Habilitation

a) Formation

Il y a accord sur le nombre de cartouches à tirer à l'entraînement – 200 PSA et 200 HK – sur 8 séances avec possibilité de descendre à 6 séances en couplant. En effet, il est certain que les moniteurs TPCI ont besoin d'un module de formation plus étoffé pour prendre en compte l'existence de cette nouvelle arme.

b) Habilitation

Inaptitude ? À la question de savoir quel sera le niveau nécessaire pour être en SU et de savoir si la non habilitation au HK peut avoir une répercussion sur une inaptitude à la Surveillance, Jean-François RUBLER a répondu : à l'heure d'aujourd'hui : non. Dont acte, mais *demain* il n'est pas garanti que la souplesse demeure, d'autant que l'arme n'avait pas vocation à rester dans les coffres...

Par ailleurs, il a confirmé que l'habilitation nécessaire est celle au Pistolet Semi-Automatique (PSA). Il ne cache pas non plus que l'avenir pourrait évoluer sur cette question, puisque les nouveaux agents seront formés, ce contrairement au déploiement du bâton de protection télescopique (BPT), qui reste un vœu de déploiement général sans devenir obligatoire...

Test écrit : la CFDT souhaite intégrer les moniteurs TPCI au processus d'habilitation par le rajout d'un test écrit. Nous y sommes défavorables, car il faut rester à notre sens à la pratique actuelle : la présence du HK ne doit modifier en rien le processus d'habilitation.

Le déploiement sera progressif, surtout en fonction des formations des moniteurs de tir.

Public concerné : Tous les agents de la surveillance seront formés (donc habilités), spécialistes compris, dans les unités concernées.

Pour conclure : Le HK s'impose ? C'est du lourd(ingue)...

Bref, peu d'annonces définitives, on en est encore à un GT d'étape. D'autant que les différences de point de vue entre brigades expérimentatrices, laissent présager un avenir mitigé quant à la doctrine d'emploi du HK. Un projet porté avec de grands élans par les formateurs TPCI de l'Ecole et de certaines directions, reléguant par là-même les moniteurs de tir à de simples intervenants dans cette expérience...

Certes la DG nous paraît tout à fait consciente du problème du poids du matériel, mais elle n'offre ni ne propose de solution alternative. Seule certitude, les copies devront être revues ! Tout en gardant en tête que nous sommes en 2017, année du déploiement selon la DG....

Il nous semble important de rappeler que **la DG doit arrêter un cadre d'utilisation restreint de cette arme**, et qu'elle prenne la responsabilité de préciser ce dernier. La DG doit laisser la possibilité au CSDS d'élargir ce cadre d'utilisation en concertation avec son service. A défaut l'avenir de nombreux agents SU risque d'être remis en cause, à plus ou moins long terme.

Une dernière chose : dans son *Flash Infos*, la DG indique concernant le transport et le stockage du PM que « *le principe du transport à corps [...] est admis par l'ensemble des participants* », ce qui est totalement faux, car nous n'approuvons pas (cf notre question plus haut) ! Mais chut, tout va pour le mieux dans le monde du HK...

Tiens, et si la DG sondait vraiment directement les agents qui ont expérimenté le HK ? Afin d'avoir un réel retour d'expérience...

 **Pour SOLIDAIRES DOUANES siégeaient Erwan Creach, Jean-Marc Pons et Sylvain Ancelet. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.**

2 Nous imaginons d'ici l'agent avec un pistolet mitrailleur, un gilet pare-balles lourd, en somme avec tout le barda, utiliser des techniques de coups de pied pour faire reculer une personne, avant de pouvoir copieusement l'arroser avec sa bombe lacrymogène une fois à bonne distance. Sérieusement, c'est une blague ? Et la DG qui écoute consciencieusement...